



Prise de vue depuis la D63



## PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE VOELFLING-LES-BOUZONVILLE

**INTERVENT**  
l'élan de l'énergie renouvelable

INTERVENT SAS est un développeur français de projets éoliens créé en 2002. L'un de ses principaux atouts est de disposer d'un savoir-faire spécifique lui permettant de maîtriser toutes les phases du projet, de la conception d'un parc éolien à son financement.

INTERVENT et son équipe pluridisciplinaire vous accompagne dans votre projet en travaillant de concert avec l'ensemble des acteurs locaux.

Un parc éolien est une première étape ouvrant la voie vers de nombreux sujets. Nous nous réjouissons de vous accompagner et de vous faire partager notre vision de cette transition.

**CONTACT :**  
**DAVID HAURIT**  
**06 44 03 87 71**  
[d.haurit@intervent.fr](mailto:d.haurit@intervent.fr)

**CONSULTER LA PAGE INTERNET DÉDIÉE AU PROJET EN SCANNANT LE QR CODE :**



Problèmes de sécheresse et d'irrigation, canicules récurrentes, déclin de la biodiversité (les populations de vertébrés ont chuté de 68% entre 1970 et 2016 d'après un rapport de WWF), disparition des insectes, feux de forêts, sont autant de signaux de notre quotidien, révélateurs du changement climatique et d'un modèle énergétique à bout de souffle. En combinant réduction de notre consommation et développement des énergies renouvelables, nous avons la possibilité, ensemble, d'incarner un nouveau modèle de prospérité, garantissant à tous l'accès à une énergie renouvelable.

Le village de Voelfling-lès-Bouzonville a un rôle particulier et primordial à jouer dans ce développement durable. C'est pourquoi la commune qui possède un potentiel éolien notable souhaite s'investir dans une transition vers un modèle énergétique propre et prévoit l'implantation de quatre éoliennes au sein de son territoire.

Le changement climatique nous concerne tous, et nous nous devons d'être acteurs pour le freiner !

### CONCERTATION PREALABLE

La commune a souhaité en juin 2019 poursuivre le développement de ce projet. A ce jour, nous avons reçus des avis favorables des services principaux de l'Etat : Armée, Météo France et Aviation Civile.

Par ailleurs, les premières études environnementales et techniques ont montré la faisabilité du projet. Une phase d'information et de concertation préalable avec les riverains concernés dont vous faites partie (habitants de Voelfling-lès-Bouzonville et des communes voisines) sera donc ouverte du mardi 01 février au mardi 01 mars 2022 inclus. Son objectif est de recueillir vos avis pour l'élaboration du projet final.



**4 éoliennes**

d'une hauteur maximale de 150 mètres dont 2 sur les parcelles communales



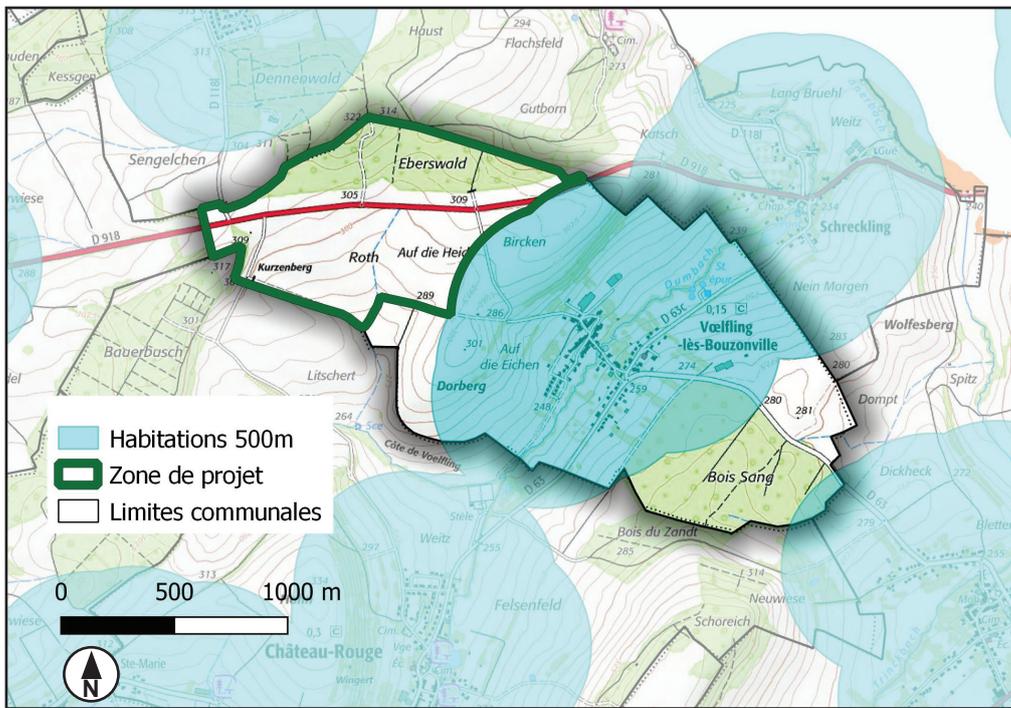
**~ 5.000 foyers**

seront alimentés en électricité par ce projet (incluant chauffage/ECS - Ademe)



**~ 85.000 €/an**

de taxes pour les collectivités locales dont ~ 25.000 €/an pour la commune



## COMMENT SE DERoule LA CONCERTATION ?

Pour vous donner tous les éléments nécessaires à la connaissance et à la bonne compréhension du projet et ainsi émettre un avis constructif sur ce dernier, un dossier d'information sera disponible et consultable à partir du 01 février 2022 :

o En ligne sur notre page internet dédiée <https://www.intervent.fr/voelfling-les-bouzonville>

o En mairie de Voelfling-lès-Bouzonville, aux horaires habituels d'ouverture (les mardis de 16h00 à 18h00 et les vendredis de 09h00 à 11h00)

o Lors des 2 permanences en mairie de Voelfling-lès-Bouzonville où nous serons ravis de vous rencontrer\* :

- mercredi 16 février de 16h00 à 20h00
- jeudi 17 février de 10h00 à 14h00

Selon les contraintes sanitaires de la Covid-19

Dans la mesure du possible, merci de bien vouloir prendre RV au préalable par email : [d.haurit@intervent.fr](mailto:d.haurit@intervent.fr)

Un registre disponible en mairie vous permettra d'y déposer vos remarques. Elles pourront également être transmises par voie électronique à [d.haurit@intervent.fr](mailto:d.haurit@intervent.fr) (en mentionnant VOELFLING en objet).

Une synthèse de l'ensemble des observations et propositions reçues, ainsi que les mesures jugées nécessaires tirées de cette concertation, seront rendues publiques sur notre site internet et en mairie, et viendront compléter et enrichir notre dossier de demande d'autorisation environnementale que nous souhaitons déposer en préfecture en 2023.

## COMPRENDRE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE...



### À QUOI SERVENT LES ÉOLIENNES ?

Elles servent à produire de l'électricité grâce à l'énergie du vent. C'est une ressource locale, inépuisable, sûre, non polluante et facilement démontable.

Une éolienne d'une puissance de 3MW produit l'équivalent de la consommation annuelle de 2.000 foyers (hors Eau Chaude Sanitaire, sur la base d'une consommation de 4.200kWh/an [source : Guide éolien de l'ADEME 2019]).

Ainsi un projet de 4 éoliennes sur votre commune pourrait fournir pendant 25 ans les besoins en électricité d'environ 8.000 foyers hors Eau Chaude Sanitaire ou bien 5.000 foyers incluant ECS.



### QUE DEVIENNENT LES ÉOLIENNES EN FIN DE VIE ?

La durée d'exploitation d'une éolienne est en moyenne de 20 ans et peut aller jusqu'à 25 ans pour les éoliennes les plus récentes.

La réglementation précise, dans l'article L553-3 du Code de l'environnement, que l'exploitant du parc est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

Dès l'installation du parc, conformément à la réglementation, nous devons constituer les garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement. Le montant fixé par arrêté ministériel s'élève au minimum à 50.000€ par éolienne. Les premiers démantèlements réalisés confirment que ce montant correspond au coût réel de déconstruction d'une éolienne. En fin de vie les éoliennes sont démantelées et recyclées:

- L'acier et le béton (90 % du poids d'une éolienne terrestre), le cuivre et l'aluminium (moins de 3 % du poids) sont recyclables à 100 %.
- Les pales, constituées de composite associant résine et fibres de verre ou carbone (6 % du poids de l'éolienne), sont utilisés aujourd'hui comme combustible en cimenterie. [source : ADEME 2019]

Nous vous invitons à vous rendre sur le site spécialement dédié au projet pour trouver toutes les réponses à vos questions et suivre les avancées du projet à l'adresse :

<http://www.intervent.fr/Voelfling-lès-Bouzonville>